



Mairie de Plainval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 19 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation : 06/07/2023
 Date d'affichage : 06/07/2023
 Membres en exercice : 11
 Membres Présents : 8
 Membres votants : 10

Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Laétitia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés/pouvoirs : Mesdames Katia VARESI et Marjorie DARCAIGNE

Absents non excusés : M. Joël GALEK

Secrétaire de séance : Mme. Coralie LETOCART

Délibération n°
29-2023

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE AO 133

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier comportant une offre d'achat pour la parcelle cadastrée AO 133, située lieu-dit « le château », d'une superficie de 319 m².

Considérant l'offre d'achat d'un montant de 1200 euros.

Considérant l'estimation de la valeur de la parcelle par le domaine, allant de 6 à 20 euros le m².

Le Conseil Municipal après délibération, a décidé par 6 voix pour et 2 absentions, de refuser l'offre d'achat et de faire une contre-proposition pour un montant de 1914 euros, soit 6 euros le m².

Plainval le 20 juillet 2023,
Le Maire,
Samuel DOVERGNE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

La Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le 01/04/2023

- transmission en sous-préfecture le,

- Publication le,